

## **SYNTHESE**

### **ATELIER 11**

## **LA PLACE DE LA CULTURE DANS LES PARCS NATIONAUX**

Nom du responsable PNF : **Gérard COLLIN**

Président : **Raphaël LARRERE**

Animateur : **Véronique PLAIGE**

### **INTRODUCTION**

Le patrimoine culturel doit être considéré dans son ensemble matériel et immatériel. C'est aussi d'une vision du monde d'une société sur un territoire qu'il s'agit. Conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel des parcs nationaux, ce n'est pas seulement répondre à la nouvelle loi. C'est respecter les sociétés humaines qui y ont vécu et y vivent, c'est se donner les meilleures chances de comprendre leurs rapports à la nature.

### **CONTENU**

#### LE CONTEXTE

La loi de 2006 inscrit, dans ses principes et dans les mécanismes d'action, l'intégration du patrimoine culturel.

Les parcs nationaux vont devoir, notamment dans leurs chartes, tenir compte des caractéristiques culturelles de leurs territoires

Il est donc important de:

- dresser un bilan (1960-2006)
- souligner forces et faiblesses des actions culturelles
- réfléchir sur les pistes de travail
- envisager les moyens nécessaires à la protection du patrimoine culturel et paysager

#### LE BILAN

Suite à la loi de 2006, le Ministère de l'Ecologie a fait réaliser un bilan des parcs nationaux dans le domaine de la culture.

Dans le cadre de la préparation des chartes, une deuxième mission a été engagée permettant:

- d'affiner la première étude
- d'analyser l'ensemble des parcs
- de réaliser une plaquette de synthèse
- de réaliser des fiches individuelles par parc
- de consacrer un atelier à ce sujet (journées Guadeloupe)

#### LES ENJEUX ET LES ASPECTS PROSPECTIFS

Les deux nouveaux parcs (Guyane, Réunion et le parc en projet, Calanques) démontrent que la place de la culture n'est pas seulement une question d'articles de loi.

Pour la Guyane, le respect des traditions, des modes de vie, des croyances, des savoir et des langues est une composante sine qua non de la création du parc.

Pour La Réunion, le consensus large sur la création d'un parc national n'a pu se faire que sur la base d'une acceptation réciproque des enjeux de conservation et de développement durable.

Pour les Calanques, le projet n'a pu avancer qu'en prenant en considération la présence millénaire de sociétés.

Pour les parcs de la première génération, aucun des territoires concernés n'a pu construire sa politique globale sans prendre en compte les réalités culturelles du terrain, même si ces aspects ont souvent été en retrait.

**Les parcs doivent définir une politique culturelle qui soit à la fois un outil de gestion accepté par les sociétés locales et le moyen d'une conservation du patrimoine culturel.**

#### LES MOYENS

Le patrimoine culturel ne sera véritablement pris en considération par les parcs que si des réponses sont apportées aux points suivants:

- définition de la place de la politique culturelle dans la politique des parcs nationaux français
- définition de la place de la politique culturelle par rapport à celle menée en matière de communication et de tourisme
- définition d'une politique culturelle propre à chaque établissement
- mise en place de chargés de mission culture dans chaque établissement
- définition et mise en œuvre de partenariats dans les domaines culturels
- mise en œuvre de moyens techniques et financiers pour les actions culture

#### LES CONCLUSIONS

##### Le bilan

**Les domaines principaux d'actions qui ressortent: *architecture, paysage, archéologie, savoir-faire***

**Les grands oubliés de l'action culturelle des parcs nationaux sont: *mémoire orale, toponymie***

**Le bilan donnera lieu à un document de synthèse qui sera utilisable par les PN début 2009**

##### Les enjeux

**Comprendre les relations entre les sociétés humaines et leurs milieux**

**Prendre en compte la culture locale pour faciliter l'acceptation du parc et aider les populations dans la préservation de leurs valeurs culturelles.**

**Respecter et intégrer les savoirs et pratiques populaires**

**Intégrer les savoirs, savoir-faire et pratiques dans les actions de conservation**

**Prendre conscience que les limites d'un parc ne correspondent pas aux frontières culturelles (transnational,...)**

##### Les pistes de travail

**Comprendre, analyser et prendre en considération les façons dont les hommes, à travers les âges :**

- habitent leur environnement
- utilisent les ressources de leur milieu
- se déplacent et explorent leur territoire
- interprètent et représentent leur milieu

**Comprendre les mécanismes qui génèrent un tissu et des relations sociales, éventuellement conflictuelles sur un territoire**

##### Les moyens

**La Loi de 2006 a explicitement confié aux parcs une mission relative à la culture. Il s'agit maintenant d'une politique obligatoire qui doit se traduire dans les chartes.**

**Pour répondre à cette nouvelle mission, les parcs nationaux doivent se doter :**

- d'une politique culturelle, précisant les axes et les priorités.

- de moyens humains et financiers nécessaires.

- de partenariats nécessaires à la mise en œuvre.

**Pour préparer les orientations susceptibles d'être proposées et évaluer les moyens nécessaires nous suggérons l'organisation d'un séminaire spécifique dans le premier semestre 2009.**

